



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 119911

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les recommandations exprimées dans le rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés ». Pour lutter contre les carences en exutoires et pour favoriser la création d'équipements prévus par les plans de gestion des déchets, la Cour des comptes suggère d'augmenter significativement la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour les tonnages d'ordures ménagères résiduelles qui doivent être traitées ou stockées en dehors de la zone couverte par leur PPGDND (plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux) du fait de la non-réalisation des installations qui y sont prévues, cette taxation étant progressive dans le temps et dans l'espace afin de constituer une incitation de plus en plus forte à mettre en oeuvre le principe de proximité inscrit dans la directive de 2008. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119911

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10962

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)